



Les instruments économiques pour l'atténuation des changements climatiques au Cameroun

Economic instruments for mitigating climate change in Cameroon

SAHA Frédéric¹

Abstract: With an area of 475,442 km² Cameroon represents a great part of the equatorial forest of the Congo Basin. He is member of the Coalition for Rainforest Nations and the COMIFAC. With the signing of the UNFCCC in 1992 and the definition of mitigation and adaptation as a means to fight against climate change, all forested countries in the world have experienced a resurgence of interest in the objective of strengthening carbon sinks. Not annex 1 country to the Kyoto Protocol, Cameroon participated through a flexibility mechanism including CDM. The emergence of REDD + called more efforts to avoid deforestation and forest degradation. This article is based on national and international reports, publications on different levels of analysis to present the difficult integration of Cameroon in economic instruments for climate change mitigation. In the first part, the phenomenon of climate change is presented in its causes, manifestations and consequences in Cameroon. Then mitigation opportunities are presented. Finally, after a round up of all the international instruments to mitigate climate change, different challenges are discussed concerning Cameroon. From the outset; social, economic and national governance system does not facilitate their application.

Key words: climate change, mitigation, Cameroon, deforestation, CDM, REDD +

Résumé : Avec une superficie de 475 442 km² le Cameroun représente une importante part de la grande forêt équatoriale du bassin du Congo. Il est membre de la *Coalition for Rainforest Nations* et de la COMIFAC. Avec la signature de la CCNUCC en 1992 et la définition de la mitigation et l'adaptation comme moyens de lutte contre les changements climatiques, l'ensemble des pays forestiers au monde ont connu un regain d'intérêt dans l'objectif du renforcement des puits de carbone. Pays non annexe 1 au protocole de Kyoto, le Cameroun a participé dans le cadre d'un mécanisme de flexibilité notamment le MDP. L'entrée en scène de la REDD+ appelle aux efforts d'évitement de la déforestation et de la dégradation de la forêt. Cet article s'appuie sur les rapports nationaux et internationaux, les publications concernant différents niveaux d'analyse pour présenter l'intégration difficile du Cameroun dans les instruments économiques pour l'atténuation des changements climatiques. Dans une première partie, le phénomène de changements climatiques est présenté dans ses causes, ses manifestations et ses conséquences au Cameroun. Ensuite, les opportunités d'atténuation sont dressées. Enfin, après un *round up* de l'ensemble des instruments internationaux d'atténuation des changements climatiques, différentes difficultés d'applications sont discutées pour ce qui est du Cameroun. D'emblée, le contexte social, économique et le système de gouvernance nationale ne facilitent pas leurs applications.

Mots clés: changements climatiques, atténuation, Cameroun, déforestation, MDP, REDD+

INTRODUCTION

Les questions environnementales liée aux inquiétudes sur la gestion non durable de certaines ressources a toujours été une importante préoccupation. Les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles ont connu des avancées technologiques qui ont favorisé la croissance démographique et une plus grande mainmise de l'homme sur la nature. Des appréhensions plus pressantes apparaissent au début du 20^{ème} siècle avec la raréfaction/disparition de certains biens et services importants pour l'homme. En outre, d'importants dérèglements sont constatés dans le fonctionnement général de la biosphère. Les travaux du mathématicien français Joseph Fourier en 1827 sur l'explication de l'effet de serre furent remis au goût du jour par les recherches du chimiste suédois Svante Arrhenius. En 1896 ce dernier démontre qu'une augmentation des rejets anthropiques de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère serait susceptible d'entraîner un réchauffement à l'échelle de la planète.

En 1988, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) mettent sur pied le Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Changement Climatique (GIEC). L'objectif du GIEC est de diagnostiquer les aspects scientifiques, techniques et socio-

¹ Doctorant au département de géographie de l'Université de Yaoundé I; s'intéressant aux questions de changement climatique; gestion des risques naturels et de développement durable local.
Email : fredericsaha72@gmail.com

économiques du réchauffement climatique. Le premier rapport publié en 1990 consacre la certitude quant à la place des activités anthropiques dans la modification de la composition de l'atmosphère. Au deuxième sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) est signée. Il s'agit d'un engagement des États du monde à faire des efforts de limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) afin de maîtriser les changements climatiques. L'élaboration du protocole de Kyoto en 1997 marqua un autre tournant important. Ce protocole impose des engagements aux nations industrialisées pour les contraindre à diminuer leurs émissions de GES. Pour aider les États à tenir leurs engagements, le protocole de Kyoto propose des mesures de flexibilité. Ces mesures ouvrent la voie à la participation monnayée des pays sans engagements contraignants. Presque deux décennies après, un bilan des initiatives en cours ou achevées montre une participation dérisoire des Pays les Moins Avancés (PMA) notamment le Cameroun.

Cette étude se base sur une analyse documentaire et l'examen de différents rapports de projets d'atténuation des changements climatiques pour présenter un état des lieux de la participation du Cameroun. Après une présentation de la mince responsabilité du Cameroun dans les émissions mondiales de GES, un bilan des instruments d'atténuation des changements climatiques est fait pour le Cameroun. En outre un point important est mis sur les hypothèques qui compriment ces différentes initiatives.

METHODOLOGIE

Ce travail résulte essentiellement de la collecte, le recouplement et l'analyse de données de différentes sources. Les rapports des enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM), le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le bilan des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le rapport du troisième recensement de la population et de l'habitat au Cameroun ont servi de cadre pour apprécier la situation socioéconomique et démographique du Cameroun (RGP4 III). Pour analyser la situation des changements climatiques aux niveaux mondial, régional et local, en plus de la CCNUCC, les apports du Groupe Intergouvernemental des Experts sur les Changements Climatiques (GIEC) et les résolutions des Conférences des Parties (COP) ont servi de cadre aux différentes réflexions. Au niveau national, nombreux sont les documents préparés par le Cameroun dans le domaine des changements climatiques (MINEPDED/PNUD 2011) ; il s'agit en l'occurrence de la communication initiale du Cameroun sur les changements climatiques, la seconde communication, le *Readiness Preparation Proposal* (MINEPDED 2012), la Stratégie Nationale de communication sur l'adaptation aux changements climatiques, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) (MINEPDED 2015a). À cela il faut ajouter les travaux de recherche publiés sur les mêmes sujets ces dernières années.

Au sujet des manifestations des changements climatiques au Cameroun, un rapport du Programme des Nations Unies pour la Développement publié en 2010 et une étude de quelques chercheurs camerounais ont fait la lumière aussi bien pour ce qui est des températures, les précipitations et l'élévation du niveau de la mer. Ayant contribué à la mise en place de stratégies d'atténuation des changements climatiques le Cameroun a été un acteur non négligeable dans le MDP et actuellement dans la REDD+. Dans le domaine de du MDP, le comité national créé en 2006 a produit des rapports d'activité qui sont exploités dans cette étude. Pour ce qui est de la REDD+, membre de la *Coalition for Rainforest Nations* et de la COMIFAC, le Cameroun a franchi plusieurs étapes dans la préparation d'une stratégie nationale REDD+ ; le *Readiness Preparation Proposal* et une publication de Tsayem *et al.* (2015), en font l'économie.

Dès la bipartition du monde à Kyoto en 1997 plusieurs auteurs ont soulevé des controverses aux efforts mondiaux de mitigation des changements climatiques. L'inégalité des États dans la maîtrise de la technologie verte, les problèmes internes à certains pays sont parmi les difficultés à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES. Le cheminement de la MDP et de la REDD+ au Cameroun ont révélé d'autres écueils. Tsayem *et al.* (2015) et le PNUD remarque un manque d'expertise. THORPE & OGLE (2010) relèvent plusieurs niveaux de corruption dans la mise en œuvre de la REDD+. Les retard constaté dans le démarrage de certaines activités relève du manque de financement. La forte versatilité du marché carbone et le manque de soutien de l'État central limitent l'investissement des acteurs privés.

PRESENTATION DU CAMEROUN

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale. Il est localisé entre 8°-16°E et 2°-13°N (voir fig.1). Sa population était estimée en 2015 à environ 20 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique est élevé et oscille autour de 2,8% par an. La population est majoritairement jeune ; la tranche de 0-15 ans représente 43,6% (RGPH III²). L'espérance moyenne de vie se situe autour de 57 ans. Le Cameroun fait partie

²² Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Cameroun)

du groupe des PMA avec un IDH de 0,506 (135^{ème} sur 173 classés). Les activités économiques se structurent à 83% autour des secteurs primaires et tertiaires (Cf tableau 1)

Tableau 1 : les secteurs d'activité au Cameroun

Secteur	Part dans le PIB national	Principales activités
Primaire	44,8%	Agriculture, activité minière, exploitation du bois
Secondaire	17%	Industrie, artisanat
Tertiaire	38,2%	Commerce, transport

Source : MINEPAT, 2009

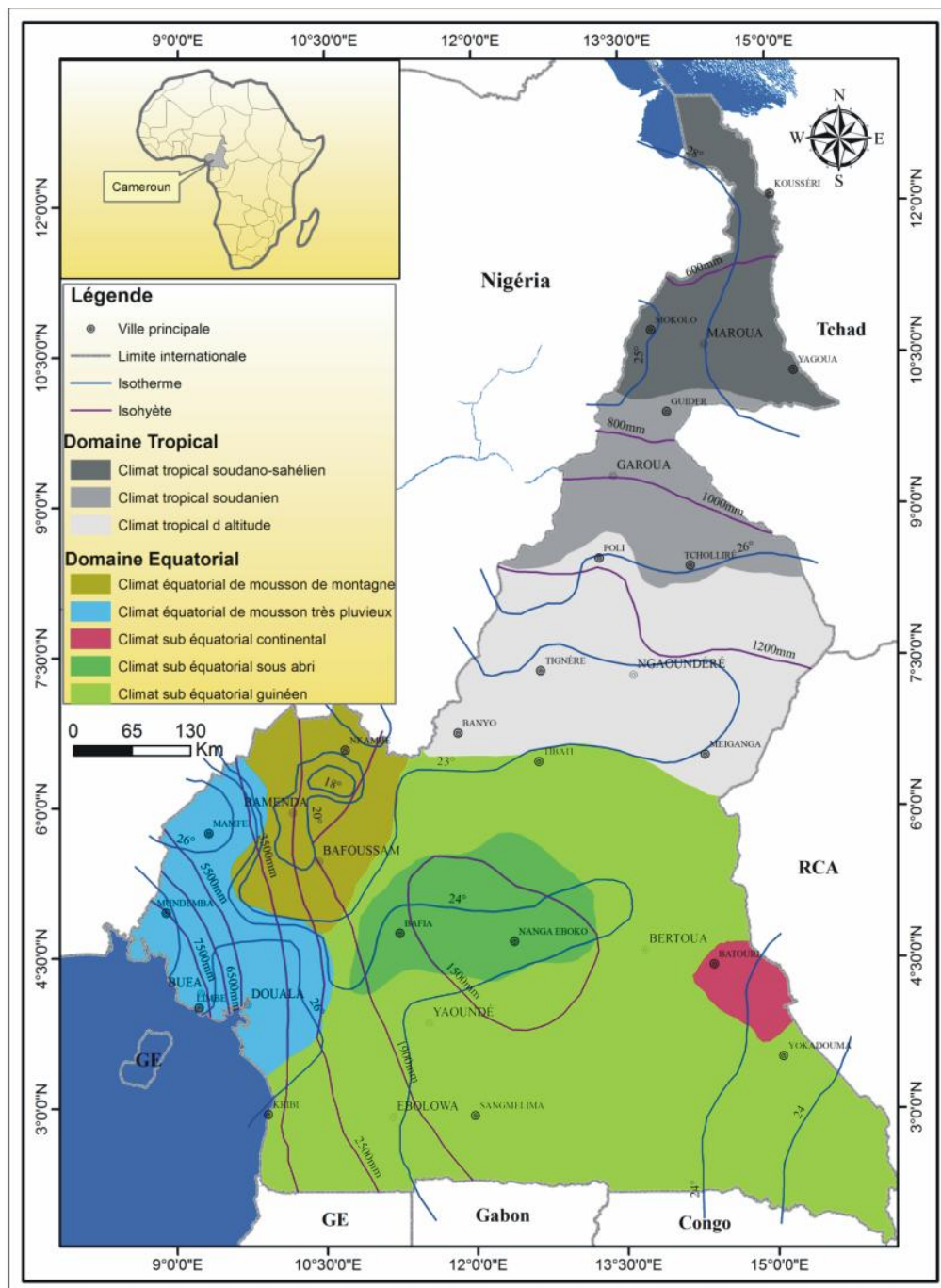


Figure 1 : localisation et domaines climatiques du Cameroun

Le secteur secondaire est embryonnaire et la majorité des populations rurales et urbaines pratiquent une agriculture pluviale de subsistance peu productrice. Ces dernières années, le gouvernement s'ingénie à conforter la production industrielle afin de booster la création d'emplois et de richesses. La construction des infrastructures : routes, des projets de chemin de fer et l'augmentation de fourniture d'énergies électriques sont entre autres des efforts en cours.

Le milieu naturel du Cameroun est le parfait résumé des conditions physiques du continent africain. C'est « *l'Afrique en miniature* » du géographe Français Jean-Félix Loung. On y distingue deux principaux domaines climatiques : le domaine équatorial et le domaine tropical (SUCHEL 1988). Le domaine tropical s'étend au-delà du 6^{ème} degré. Il se divise en trois nuances. La partie la plus septentrionale est sahélienne. Le cumul annuel des précipitations dans cette zone tourne autour de 500 mm. Les températures peuvent dépasser 30°C pendant la saison sèche. La nuance soudanienne connaît un gonflement des précipitations annuelles ; les températures restent élevées. On y remarque des formations savaniques qui couvrent également les hautes terres de l'Adamaoua où règne le domaine tropical d'altitude.

Le domaine équatorial couvre tout le grand sud du Cameroun. Il est très diversifié en fonction des divisions topographiques. La plaine côtière soumise à la mousson est l'une des zones les plus pluvieuses au monde (4000 à 11000 mm/an). Les températures y sont élevées du fait de la continentalité. Les formations de mangroves sont dominantes. L'ouest est le domaine des hautes terres. Le passage de la mousson explique les quantités importantes de pluies qui y sont enregistrées (autour de 2000 mm). Le domaine subéquatorial guinéen occupe la plus grande superficie. Il se caractérise par un régime pluviométrique bimodal. La constance de la chaleur et de l'humidité tout au long de l'année explique la mise en place d'une forêt dense qui s'inscrit parmi les plus diversifiées au monde.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN

Les causes

Le continent africain ne contribue que très minimalement aux émissions de GES (7,8% des émissions mondiales). L'article 12 de la CCNUCC invite chaque partie à communiquer à la conférence des parties les éléments suivants : l'inventaire des émissions nationales et l'ensemble des mesures mise en place ou envisagées pour les réduire. C'est pour répondre à cette exigence que le Cameroun a présenté deux communications sur les changements climatiques respectivement en 2005 et 2015. En outre les études commandées par d'autres organismes internationaux notamment le PNUD, la GIZ contribuent à la mise à la disposition des décideurs des informations sur l'état des émissions de GES au Cameroun. Il en ressort que les activités du secteur primaires occupent les premières places dans les émissions de GES au Cameroun (Voir figure 2).

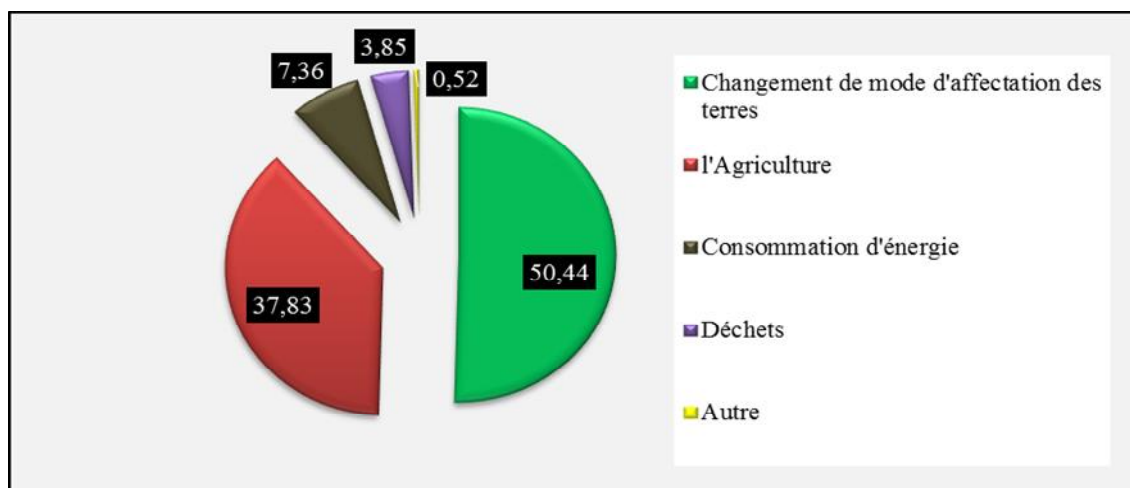


Figure 2: source d'émission GES au Cameroun (Source : PNUD, 2008)

Les changements dans les modes d'affectation des terres occupent le premier rang des émissions de GES au Cameroun ; il s'agit de la déforestation induite par : l'activité agricole, l'urbanisation, les activités minières, etc. En effet, au Cameroun, la déforestation et la désertification représentent les principales menaces sur l'environnement naturel respectivement au sud et au Nord (WRI 2000). Dans la zone forestière, l'exploitation du bois, la récolte des produits forestiers non ligneux, les grands travaux, l'activité minière et l'expansion agricole sont responsables de la conversion de centaines de milliers d'hectares de forêt chaque année. Dans la

partie septentrionale, l'aggravation de la désertification par les activités anthropiques telles que, l'agriculture, les aménagements hydrauliques non durables, le surpâturage contribuent au changement dans l'affectation des terres et au émissions de GES.

L'agriculture contribue à 37,8% des émissions des GES au Cameroun. Cette activité est de loin la première occupation économique du pays. Elle fournit de l'emploi à près de 80% de la population et représente 15% du Produit Intérieur Brut (MINEPAT 2009). On peut distinguer deux principales catégories dans l'activité agricole : la petite agriculture de subsistance très répandue et l'agriculture industrielle pratiquée par de grandes entreprises nationales et internationales. La petite agriculture villageoise de subsistance présente une certaine durabilité de par la faible emprise spatiale et la faible utilisation des intrants chimiques. La primeur des émissions agricoles de GES est réservée aux grandes exploitations et concernent les spéculations comme le palmier à huile, l'hévéa, la banane-plantain, la canne à sucre, le coton, le riz, etc. Les émissions sont issues de la combustion de la biomasse défrichée au moment de la création des parcelles, l'utilisation intensive des engrais et autres intrants chimiques, la fermentation des déchets, la mécanisation...

La consommation d'énergie représente 7,8% des émissions nationales. Il s'agit de la contribution des activités motorisées qui utilisent les énergies fossiles. La contribution de ce secteur est appelé à connaître un accroissement dû à la modernisation du secteur industriel en cours et à l'augmentation des flux de populations à travers le triangle national. Aussi, le vieillissement du parc automobile national constitué pour la plupart de vieux véhicules d'occasion renforce sans cesse les émissions de gaz à effet de serre. La gestion des déchets au Cameroun tarde à adopter des méthodes durables avec un moindre impact écologique. Ainsi, l'incinération des déchets, le traitement des eaux usées et la mise en décharge des déchets solides sont responsables de 3,85% des émissions de GES au Cameroun.

Manifestations et Conséquences

Le renforcement de l'effet de serre par les émissions anthropiques de GES a pour principale conséquence l'augmentation du réchauffement des basses couches de l'atmosphère et cela entraîne des conséquences sur l'ensemble des éléments du système climatique : l'atmosphère, l'hydrosphère, la biosphère et la géosphère.

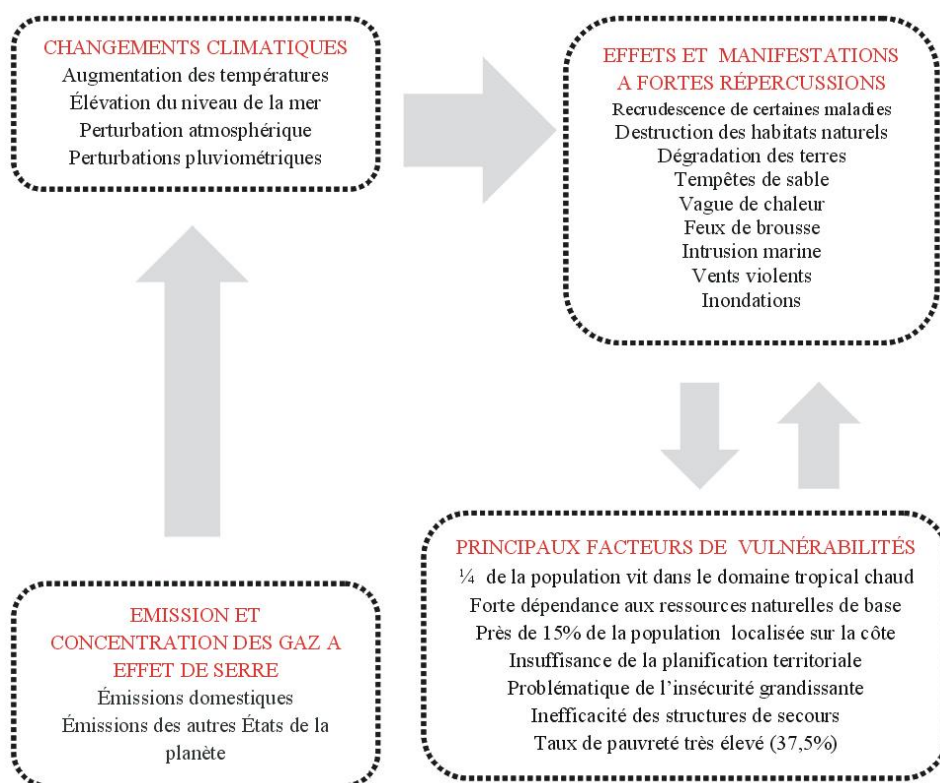


Figure 3 : spirale des changements climatiques au Cameroun

Au Cameroun, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans une étude menée en 2008 a mis en exergue les tendances suivantes :

- ▶ baisse des moyennes annuelles de précipitations (-2,2% par décennie depuis 1960) ;
- ▶ augmentation de la température annuelle moyenne (0,7°C de 1960 à 2007) soit 0,15°C/décennie ;
- ▶ élévation du niveau de la mer de 1,8 à 2,2mm par an entre 1948 et 2003 (FONTEH *et al.* 2009).

D'autres études menées par le MINEPDED dans le cadre du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNACC) présentent des projections en fonctions de différents scénarii : -12 à +20 mm de pluie par mois dans les années 2090 ; pour la température, on aurait à l'horizon 2100 : +4,8°C dans le domaine tropical et +3,6°C dans le domaine équatorial. Le niveau de la mer connaîtra une élévation d'environ 86 cm d'ici 2100.

Les conséquences de ces changements climatiques (présentes et futures) sont catastrophiques dans le grand nord du pays où règne le climat tropical. Désertification, feux de brousse, vents violents, inondations sont entre autres des aléas climatiques qui menacent la vie des hommes et la sécurité de leurs biens. Le reste du pays (domaine équatorial) est également vulnérable aux effets des changements climatiques surtout dans les grandes agglomérations où se concentrent les enjeux. Le cas de la zone côtière qui s'étire sur 300 km à l'Est de l'océan atlantique mérite aussi une attention particulière à cause de la vitesse de l'élévation du niveau de la mer qui redessine les limites maritimes du territoire. La figure 3 présente les effets et répercussions des changements climatiques au Cameroun.

La forte vulnérabilité du Cameroun commande une anticipation dans la prise en compte des changements climatiques dans l'ensemble des politiques sectorielles. De la même manière, des efforts d'adaptations doivent être pensés et mise en œuvre, il convient surtout d'interroger les causes de ce phénomène pour entreprendre des actions d'évitement à la source.

Les opportunités d'atténuation du Cameroun

La limitation des émissions

Le Cameroun ratifie la CCNUCC le 19 octobre 1994. L'objectif de cette convention issue du deuxième sommet de la terre tenu au Brésil en 1992 est : « *de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique* ». Le tableau suivant fait un inventaire par secteur des différents GES au Cameroun en 2000.

Tableau 2 : émission des GES en 2000 au Cameroun (en Giga tonnes)

Secteur	Gaz émis					
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVMN
Consommation d'énergie	2800	79	1	51	4824	192
Industrie	190	0	0	0	13	16
Agriculture	0	311	52	57	3299	0
Utilisation des terres	31090	1	0	0	11	0
Déchets	0	82	1	0	0	0
Total	34080	473	54	108	8147	208
%	79,12	1,09	0,12	0,25	18,91	0,48

Source : MINEPDED 2015b

Il ressort du tableau que toute initiative de diminution des émissions doit impérativement agir sur les secteurs comme l'énergie, l'industrie, l'agriculture et l'utilisation des terres qui sont les principales émettrices. De manière pratique, les efforts suivants peuvent être envisagés : limiter la déforestation, limiter la consommation d'énergie fossile, lutter contre les feux de brousse, gérer durablement des déchets, promouvoir les pratiques agricoles durables, promouvoir le transport en masse, adopter des méthodes de fermentation durable, etc. Sous fonds propres ou avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux le Cameroun a le devoir d'agir pour limiter ses émissions. L'engagement pris à Paris (COP 21) en 2015 est de réduire de ses émissions de 32% d'ici 2035.

La séquestration de carbone

Le Cameroun héberge 10% des forêts du bassin du Congo soit 46,1 millions d'hectares ; avec 19,09 millions d'hectares de forêt dense humide (DE WASSEIGE *et al.* 2012). Cet important massif forestier ainsi que les autres formes d'occupation du sol sont doté d'une importante capacité de séquestration de carbone. En 2010, le Cameroun a absorbé 76 582 giga tonnes de CO₂; soit 2561% de ses propres émissions qui se chiffraient à 2990 giga tonnes de CO₂ cette même année (MINEPDED 2015b). L'environnement Camerounais offre donc une panoplie de possibilités dans l'optimisation de la séquestration de carbone : le reboisement, l'afforestation et le renforcement des réserves existantes.

Les efforts dans ce sens sont pour la plupart très coûteux. Différents accords sur le climat intègrent la circulation d'une importante masse monétaire dans le but de renforcer la capacité des pays forestiers à assurer l'épuration de l'atmosphère. Le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Banque mondiale (BM), le Fond Monétaire International (FMI) sont entre autre des institutions économiques qui interviennent dans le financement des initiatives de renforcement de la séquestration de carbone dans le monde et au Cameroun en particulier.

Les instruments internationaux d'atténuation des changements climatiques

Le paiement pour service environnemental (PSE)

Les communautés primitives prélevaient de la nature l'ensemble des ressources nécessaires à leur alimentation. Les besoins de santé, d'abri de loisir étaient pourvus par la nature. Au Cameroun, les Pygmées et les Sao ayant été les premiers occupants du territoire vivaient dans une parfaite symbiose avec la nature. Les Pygmées par exemple se déplaçaient dans la forêt et vivaient de la chasse et de la cueillette des fruits qui poussent naturellement. Les Sao dans la zone septentrionale étaient également des chasseurs cueilleurs et pêcheurs. Les vagues de migration successives couplées à la croissance démographique furent à l'origine de la démultiplication de la demande de biens et services vis-à-vis de la nature. Les sociétés modernes ont adopté l'agriculture et l'élevage pour assurer la disponibilité continue des ressources alimentaires. L'occupation du Cameroun comme colonie d'exploitation pendant le XIX^{ème} et la première moitié du XX^{ème} siècle fut à l'origine de l'augmentation de la pression anthropique sur la nature. L'émergence des préoccupations environnementales liées à la raréfaction des ressources alimentaires de nouvelles supputations sur la valeur réelle de la nature pour l'homme. Ainsi les services et biens rendus à l'homme par la nature sont réexaminés dans leur caractère durable ou non. Le tableau suivant rappelle de manière non exhaustive les biens et services les plus sollicités.

Tableau 3 : Quelques services écosystémiques

Service d'Approvisionnement	Service de Régulation	Service Culturel
Nourriture	Régulation et purification de l'eau	Recueillement spirituel et religieux
Eau douce	Régulation du climat	Récréation et écotourisme
Bois et fibre	Régulation des maladies	Source d'inspiration
Combustible	pollinisation	Sentiment d'enracinement
Produit biochimique		
Ressources génétique		
Oxygène		

Source: *Millennium Ecosystem Assessment*, 2005

La progression de la demande de ces services commande leur valorisation ou leur revalorisation. La demande de nourriture par exemple accrut très vite, d'où l'homme était obligé de travailler pour mériter une récolte à la mesure des besoins. Même si l'approvisionnement en eau douce est encore naturel dans les zones de faibles densités, en milieu urbain d'énormes efforts sont requis. La viabilisation des sites touristiques ou éco touristiques figurent également parmi les services nécessitant des efforts de la part des bénéficiaires au Cameroun. Les services de régulation ne sont perçus comme préoccupation qu'en milieu urbain. La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun prévoit un taux de boisement d'au moins égale à 800 m² % habitants en milieu urbain.

On peut constater une absence d'engagement suffisant des individus dans les efforts de régulation. Même si les budgets des communautés territoriales décentralisées sont en partie issus des contributions des habitants, il n'existe pas encore de taxe écologique au Cameroun formulée comme telle. La loi cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun astreint les activités avec une forte emprise spatiale à faire une étude d'impact environnemental et social avant le lancement des activités. Cette étude prévoit une description exhaustive de milieu hôte. En outre des mesures de réparation doivent être prévues et menées pour limiter les impacts négatifs.

Il faut aussi remarquer qu'au Cameroun, les terres non mises en valeur relèvent du domaine national. Des titres de propriété ne peuvent être établis sur des forêts sans marques d'appropriation. Ainsi la grande partie des services écosystémiques sont rendus par des espaces publics et ne peuvent faire l'objet de paiement de la part des bénéficiaires. La création des forêts communautaires prévue par la loi de 1996 portant régime des forêts vise justement une plus grande implication des communautés villageoises dans la gestion de leur environnement ; pourvoyeur de biens et services de différents ordres.

La compensation écologique

Au Cameroun, les cas de compensation sociale sont légion. Les grands projets qui entraînent des expropriations des populations intègrent également des indemnités. Les fonds reversés aux populations sont destinés à financer leur installation dans de nouveaux sites et d'entamer d'autres activités génératrices de revenus. Ce qu'il faut remarquer c'est que ces projets endommagent également l'environnement à travers la destruction des habitats naturels et des peuplements fauniques et floristiques.

L'approche de la compensation écologique vise à minimiser au maximum l'impact de tels projets sur l'environnement naturel et d'investir pour contrebalancer les pertes résiduelles inévitables. Cette démarche a d'abord émergé aux États-Unis d'Amérique à partir de 1976 (KARSENTY, 2014) où des opérations de reboisement ou d'afforestation étaient menées pour compenser les impacts de projets impliquant des défrichements à grande échelle. D'autres pays comme l'Australie, le Canada, l'Allemagne, la France ou encore la Suisse ont adopté des méthodes similaires pour préserver leur patrimoine biologique sous la menace des défis de développement.

Au Cameroun les projets agricoles, miniers et d'infrastructures constituent d'importantes menaces sur l'environnement. Le Domaine Forestier Permanent (DFP) du Cameroun couvre 35% du territoire (WRI 2011). Il est constitué de parcs nationaux, de réserves de faune, de forêts de protection, de réserves écologiques intégrales, de forêts communales, etc. La Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun interdit tout défrichement dans le DFP. En outre, tout projet impliquant le défrichement partiel ou total d'un espace appartenant au DFP doit être approuvé par l'administration compétente qui délivre un acte de déclassement. Tout déclassement doit être suivi d'un classement d'une forêt de même catégorie et d'une superficie équivalente dans la même zone écologique. La précision sur les zones écologiques permet une préservation des écosystèmes, des gènes et des espaces qui sont peu différenciés autant que les conditions du milieu sont similaires. A cet égard, on notera la création du Parc national de Campo Ma'an (264 064 ha) créé en 2000 en compensation des dégâts environnementaux du pipeline Tchad-Cameroun.

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP)

Le MDP est un des trois mécanismes de flexibilité prévu par le protocole de Kyoto³. En son article 12, le Protocole de Kyoto énonce : « *L'objet du MDP est d'aider les Parties ne figurant pas à l'annexe I à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention, et d'aider les Parties visées à l'annexe I à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions* ». De manière pratique, il est question pour les pays développés de favoriser dans les pays en développement des projets à technologie peu polluante. Ce mécanisme s'affirme comme un nouvel instrument de coopération Nord-Sud en favorisant le développement économique et social dans les pays en développement et en aidant les pays riches à promouvoir la lutte contre le réchauffement climatique. Les pays développés sont crédités de quotas d'émission de GES correspondant au volume évité ou économisé dans les pays en développement par les technologies propres (TSAYEM, 2011). Deux principes permettent d'évaluer les projets MDP : l'additionnalité et l'absence de fuite. L'additionnalité tient au caractère exclusif des émissions évitées qui doivent émaner totalement des efforts d'évitement réalisés grâce aux incitations financières des crédits carbone. L'absence de transfert géographique des émissions doit également être démontrée. L'Afrique représente moins de 2% des projets acceptés MDP. Au Cameroun, le Comité National (CN) du MDP fut mise en place en 2006. Au 28 février 2015, 23 projets étaient soumis à ce comité dont : 11 dans le secteur de l'énergie, 4 concernant le traitement des déchets et 8 dans le secteur forestier et agro forestier. Parmi ces projets, 5 sont déjà enregistrés au Comité Exécutif du MDP. Le principal étant Le projet de captage et de destruction du méthane de Nkolfoulou qui a reçu des Unités de Réduction Certifiée des Émissions (URCE).

³ Les deux autres mécanismes de flexibilité sont : L'Echange International des Droits d'Emission (EIDE) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC)

Le mécanisme REDD+

Le bilan du MDP laisse voir un délaissement du secteur forestier. En forêt la forte influence des facteurs naturels rend difficile la mise en évidence des impacts issus des initiatives entreprises par les hommes. C'est donc pour restaurer la forêt dans le rôle incontournable qu'elle joue dans la prévention des changements climatiques que de nouvelles négociations furent entamées. La valse des propositions intègre, la déforestation (Brésil), la dégradation forestière (COMIFAC), la gestion durable des forêts tropicales, la gestion durable des espaces non forestier. D'importants lobbyings sont montés pour soutenir ces projets auprès des institutions financières. La Banque Mondiale situe de 200 à 10 000 US \$ par an et par ha de déforestation et de dégradation évitée soit près de 100 milliards US \$ à mobiliser chaque année pour prétendre à la « déforestation zéro ». La République Démocratique du Congo (RDC) pourrait ainsi percevoir entre 2,7 et 33 milliards US \$ par an au titre de la REDD+.

Comme membre de la « *Coalition for Rainforest Nations* » et de la COMIFAC, le Cameroun a été à l'origine de la mise en place de la REDD+ ; en outre, il a participé de manière active aux différents développements de ce mécanisme. Au Cameroun, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) coordonne le programme REDD+ en collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le tableau 4 résume le cheminement du Cameroun dans le processus de la REDD+.

Tableau 4: Étapes franchies par le Cameroun dans le processus de développement d'un processus national REDD+

PHASE	OPÉRATION	DATE
I 1997-2004 Pré-RED	Ratification du protocole de Kyoto	23 juillet 2002
	Participation aux différentes COP (de 3 à 10)	
II 2005-2009 RED-REDD+	Participation active à la proposition de réduction des émissions de GES dues à la déforestation au sein de la « <i>Coalition for Rainforest Nations</i> »	11 ^{ème} COP 2005 Montréal
	Participation active à la proposition d'intégration de la « dégradation des forêts » dans les négociations au sein de la COMIFAC	13 ^{ème} COP 2007 Bali
	Lancement du projet pilote REDD+	Février 2008
	Présentation et validation du R-PIN au FCPF ⁴	Juillet 2008
III Depuis 2010	Ateliers d'information, de sensibilisation et consultation des parties prenantes	depuis 2010
	Lancement de la rédaction du R-PP	Juin 2011
	Création de la plateforme nationale REDD+ & changement climatique de la société civile	Juillet 2011
	Création officielle du comité de pilotage du processus REDD+	Juin 2012
	Validation du R-PP national	Juillet 2012
	Soumission du R-PP au FCPF	août 2012

Source: Tsayem et al. 2015 and Readiness Preparation Proposal (R-PP) 2012 adapté par les auteurs

Pour le Cameroun, « la REDD+ est un outil de développement qui doit aider le pays à atteindre l'objectif de développement durable que le gouvernement s'est fixé⁵ ». En 2011, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a recensé 31 projets REDD repartis dans l'ensemble des zones agro écologiques du Cameroun. Le premier datant de 2008.

Les difficultés du Cameroun

« L'Afrique ne bénéficie que d'une faible part des financements climatiques en raison, principalement, d'un manque de préparation et de capacités pour accéder aux financements climatiques internationaux ; de la lourdeur des procédures de certains fonds ; ainsi que de la faible capacité des pays africains à négocier des décisions internationales sur le climat qui soient bénéfiques au continent ». Ce passage résume le fondement de

⁴ Forest Carbon Partnership Facility

⁵ Readiness Preparation Proposal (R-PP) 2012

la création d'un fond pour les changements climatiques en Afrique par le Groupe de la Banque Africaine de Développement. En effet les PMA en général et le Cameroun en particulier sont confrontés à une kyrielle de challenges qui retardent leurs efforts d'intégration dans la mouvance des instruments économiques d'atténuation des changements climatiques.

Les limites internes des différents instruments

Un des plus grands problèmes des PSE en général est résumé dans l'affirmation suivante : « *si vous ne me payez pas, je détruis* » (KARSENTY 2011). L'émergence de la marchandisation des services environnementaux aiguise les appétits au regard de l'importante masse monétaire qui circule. Les scénarii de référence « *business as usual* » et les procédures reconnaissant l'additionalité des réductions subissent de vives critiques, principalement en raison d'une absence d'harmonisation et de standardisation au plan mondial et la subjectivité de certaines structures d'approbation. Les observations faites par « Les Amis de la terre », ont dénoncé la non-additionalité d'environ 20% des projets MDP validés par le Comité exécutif du projet MDP (CAUCHY & CHAMAYOU 2010).

Seulement quatre pays⁶ ont émis près de 92% de tous les crédits carbone du MDP (TSAYEM 2011). Cette réalité géopolitique soulève des interrogations sur la partition bipolaire du monde par le protocole de Kyoto. En effet, le groupe des pays non annexe 1 présente une très grande hétérogénéité dans la maîtrise des technologies vertes et la capacité de mobilisation des fonds. Les PMA africains en l'occurrence ont fait piètre figure en terme de participation au MDP ; ce qui explique la sous exploitation des opportunités de ce mécanisme. En outre, on pourrait interroger l'efficacité économique du MDP, son intégrité environnementale et la contribution au développement durable (SHISHLOV & BELLASSEN 2012).

Le mécanisme REDD+ en s'attaquant aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière s'apparente à une fuite en avant. En réalité, ce sont les modes de consommation des pays industrialisés marqués par la croissance et la diversification de la demande qui induisent la pression constatée sur les forêts tropicales. Le cas du palmier à huile pointé du doigt par les ONG écologiques comme un véritable désastre est à l'origine du défrichement de près de 5000 ha de forêts au Cameroun chaque année (LEBAILLY & TENTCHOU 2009). La forte demande mondiale de bois et de ressources minières sont également des moteurs contribuant à la déforestation et la dégradation des forêts au Cameroun.

D'autres risques résident dans les effets pervers qui découleraient d'une mauvaise implémentation des mesures d'atténuation des changements climatiques. Les craintes résident dans l'intégration de nouvelles superficies plus vastes à la conservation ; ce qui porterait un sérieux coup aux moyens de subsistance des populations et augmenterait leur vulnérabilité. Occupant toujours la première place parmi les sources de chaleur pour les populations rurales et urbaines certaines mesures restrictives sur la récolte du bois de chauffe produiraient des résultats indésirables. Il en est de même de nombreuses autres ressources indispensable à la vie des hommes.

Le problème de financement

« *Le CN-MDP ne dispose aujourd'hui d'aucune ressource propre* » c'est en ces termes que le Directeur de la Promotion du Développement Durable au MINEPDED ; président de ce comité concluait ses propos sur les expériences du MDP au Cameroun. Cette limitation économique au vu des tâches dévolues rend difficile le fonctionnement efficient du comité, rallonge les délais d'attente et empêche un suivi diligent des procédures et des promoteurs de projets.

Au niveau des structures porteuses des projets, la mobilisation des fonds pour le montage et l'implémentation des projets est également difficile et très codifiée. La société nationale Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM) a financé sous l'appui de la structure bancaire ECOBANK deux projets de production de biogaz dans les villes de Yaoundé et Douala à hauteur de 3,5 milliards de FCFA (5,3 millions €) chacun. Ces deux projets ont connu des échecs cuisants à cause de la chute du prix des UCRE sur le marché international. Ainsi, le biogaz produit, qui devait servir à la production d'énergie électrique est tout simplement brûlé.

Pour ce qui est de la REDD+, le coût estimatif de la construction de la stratégie nationale du Cameroun est de 28,911 millions \$ US (près de 16 milliards de FCFA). En outre, le financement des projets pilotes dans toutes les zones agro écologique nécessite 60 millions \$ US⁷. Parmi les sources de financement, le Cameroun fait piètre figure ; seulement 1,135 millions \$ US (1,27% du financement requis). Il faut remarquer que des bailleurs de fonds (PSFE, UICN, CBFF, FAO...) tardent également de prendre des engagements à la hauteur des expectatives.

⁶ Chine (53,79%), Inde (16,59%), la République de Corée (12,26%) et Brésil (9,32%)

⁷ Readiness Preparation Proposal (R-PP) 2012

L'épineux problème de gouvernance et la corruption

La forte prédominance du secteur informel ou mal maîtrisé dans la plupart des PMA notamment le Cameroun⁸ rend difficile le contrôle de la déforestation et même de la dégradation des écosystèmes.

L'exploitation illicite du bois au Cameroun représente près de la moitié de cette activité (auteur). Il en est de même de l'exploitation des autres produits forestiers. L'absence d'un cadre de concertation entre les différentes administrations entraîne parfois des superpositions des droits sur les mêmes espaces au Cameroun. SCHWARTZ *et al.* 2012 relèvent 30 permis miniers qui empiètent sur 12 aires protégées au Cameroun et 33 permis d'exploitation pétrolière dans 16 aires protégées différentes. Ces réalités remettent au goût du jour le niveau des rémunérations de la REDD+ : national ou des projets ? L'incapacité des États à avoir une main mise et un contrôle absolu sur les activités forestières rend difficile la mesure des efforts d'évitement. Le risque du transfert de la déforestation ou de la dégradation est ainsi très grand. Cette menace pèse également sur l'approche de rémunérations au niveau des projets.

Au Cameroun les administrations sont insidieusement infiltrées par la corruption. Le secteur des forêts et de l'environnement est un des plus touchés (CONAC 2010). Les procédures relatives aux efforts d'atténuation des changements climatiques sont soumises à plusieurs types de menaces de corruption et à différents niveaux. Thorpe *et al.* (2010) relèvent deux niveaux de corruption dans la REDD :

- ▶ Lors de la préparation, le phénomène de captation est pesant. Il s'agit pour des individus, des communautés ou des entreprises d'influencer l'élaboration du cadre national de la REDD+ afin de tirer un profit ou d'asseoir un pouvoir politique.
- ▶ Pendant la phase de mise en œuvre, la corruption s'exprime sous forme de collusion notamment par le versement de pots de vins aux agents en charge de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) afin qu'ils ferment les yeux sur les infractions ou pour qu'ils délivrent des titres frauduleux.

La répartition des bénéfices mérite une programmation claire qui spécifie la part de chaque ayant droit. La Redevance Forestière Annuelle (RFA) redistribuée aux communes et aux communautés riveraines des exploitations forestières n'a que très peu impacté le développement local (NZOYEM *et al.* 2003, MORRISON *et al.* 2009, OYONO *et al.* 2009 et CERUTTI *et al.* 2010, etc.). C'est pour prévenir les menaces de corruption qui pèsent sur cette opération que la stratégie du programme ONU-REDD 2011-2015 recommande trois principes : la transparence, l'équité et l'esprit de rendre compte. La corruption serait le moyen de concrétisation de « l'effet d'aubaine » tant décrié par les économistes de l'environnement. Elle transformerait les engagements des États en leurres et accélérerait les changements climatiques.

Le manque d'expertise

Les préoccupations liées aux changements climatiques impliquent la synergie entre une multitude de sciences. L'expertise requise pour les aspects économiques est rare. En effet les formations dans ce domaine sont embryonnaires et ne bénéficient pas de l'écho médiatique et des financements requis. C'est pour palier à ce manquement que Le PNUD a mis sur pied en 2010 le programme CASCADE (Crédits Carbone) en vue d'une assistance technique aux institutions nationales et autres acteurs des projets MDP dans sept pays africains (le Bénin, le Cameroun, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, Madagascar, le Mali et le Sénégal).

Même si le Cameroun intègre autant que faire ce peu les spécialistes nationaux dans sa préparation à la REDD+, on constate une faible représentativité des travaux scientifiques (10%) dans ses différents documents (Tsayem *et al.* 2015). On note une prédominance des rapports des institutions internationales (WRI, PNUD, GIZ, UICN, etc.). Très présentes, ces dernières justifient des meilleures études dans les secteurs clés de la gestion durable des ressources (foncier, agriculture, exploitation forestière, etc.)

Les perceptions des populations

Le PSE n'est pas encore une préoccupation pour la population. En milieu rural notamment en zone de forêt, les services écosystémiques abondent. La pollinisation, la purification de l'air, la régulation de l'eau et du climat et même la fourniture des produits forestiers (bois, médicament, fruits...) ne font pas défaut. En outre les croyances ancestrales encore très ancrées dans les esprits attribuent la générosité de la nature à DIEU : maître de toute chose. En milieu urbain, même si les manifestations des changements climatiques impactent déjà le quotidien des populations, la responsabilité est rejetée sur les grands pays industrialisés « maîtres de la pollution ». Dans une moindre mesure, les unités industrielles en activité et les transports sont également considérés. Dans ce contexte, il serait difficile d'exiger des efforts des populations. Le contexte foncier marqué

⁸ 88,6% des activités économiques au Cameroun étaient informelles en 2014 (Institut National de la Statistique)

par la cohabitation d'un régime légal et d'un régime coutumier parfois en contradiction met également en mal les ressources et les projets. Il convient de définir clairement les droits sur la terre pour éviter les confusions et attribuer aux acteurs leurs responsabilités dans la gestion durable des espaces. À ce sujet les schémas directeurs d'aménagement durable du territoire (national, régionaux et sectoriels) sont vivement attendus. D'autres espoirs résident dans l'aboutissement des consultations sur la réforme foncière

CONCLUSION

La force du Cameroun dans les instruments économiques pour l'atténuation des changements climatiques réside dans sa grande capacité de séquestration de carbone ; grâce à ses 46,1 millions d'hectares de forêts. En outre ses émissions (0,24% des émissions mondiales de GES) peuvent connaître une baisse si des technologies propres sont implémentées notamment dans l'agriculture et les changements dans les modes d'affectation des terres. S'il était opportun d'intégrer la forêt dans les négociations par la mise en place du mécanisme de la REDD+ en lieu et place de la MDP, une approche géopolitique s'impose aujourd'hui par le développement d'approches incitatives pour faciliter la participation des PMA aux efforts mondiaux d'atténuation.

L'impréparation de ces pays et l'ampleur des challenges socioéconomiques détournent les populations et les autorités des préoccupations écologiques. En définitive, le marché carbone mérite un nouveau souffle qui inciterait les pays à faire plus d'efforts afin d'éviter les scénarii catastrophes.

REMERCIEMENTS

Nos sincères gratitude à l'endroit du Pr. Henri Wamba (Doyen de la faculté des sciences juridiques et de gestion de l'Université de Yaoundé II) et Pr. Phidoline Ngo Noga (responsable du Master EDRA) qui nous ont donné l'opportunité de participer au séminaire de renforcement de capacité sur : les négociations internationales et instruments économiques d'atténuation des changements climatiques tenu ; à Yaoundé du 08 au 12 juin 2015. Nous remercions aussi le Dr. Alain Karsenty (expert international et économiste au Cirad) qui était le principal formateur et l'ensemble des enseignants du Master EDRA pour leurs éclaircissements.

RÉFÉRENCES

- BUCREP, 2010. Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III), *rapport de présentation des résultats définitifs, Yaoundé, Cameroun*, 65p.
- CAUCHY A. & CHAMAYOU A., 2010. Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et ses paradoxes. Ministère Spécialisé en Développement Durable et Changement Climatique MSDDC 17p.
- CERUTTI, LESCUYER G., ASSEMBE-MVONDO S., & TACCONI L., 2010. The challenges of redistributing forest-related monetary benefits to local governments: a decade of logging area fees in Cameroon. *International Forestry Review* :12(2) : 130-138.
- CONAC, 2010. Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption 2010-2015. Cameroun, 227p.
- DE WASSEIGE, C., DEVERS, D., DE MARCKEN, P., ABA'A ATYI, R., NASI, R. & MAYAUX, Ph., 2012. Les forêts du Bassin du Congo, l'état des forêts 2010. *Office des publications de l'Union européenne*, Luxembourg.
- FONTEH M, ESTEVES L.S. & GEHRELS W.R., 2009. Mapping and evaluation of ecosystems and economic activities along the coast of Cameroon; implication of future sea level rise. *EUCCDie Küsten Union Deutschland International approaches of coastal research in theory and practice. Coastline reports*, 13:47-63).
- GIEC, 2007. Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième. *Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. & Reisinger, A. (publié sous la direction de~)]*. GIEC, Genève, Suisse, 103 pages.
- GROUPE de la Banque Africaine de Développement, 2014. Création du fonds pour les changements climatiques en Afrique. Départements FRMB/ONEC/GECL 25 pages.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE 2014. Présentation des premiers résultats de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) de 2014. Cameroun 8 pages.
- KARSENTY A., 2011. La forêt tropicale, le mécanisme REDD et les paiements pour services environnementaux : un casse-tête écologique et socio-économique ; regard sur la forêt tropicale. *publié par La Société Française d'Ecologie (SFE)*.
- LEBAILLY P. & TENTCHOU J., 2009. Étude d'une filière porteuse d'emplois : le palmier à huile. *Etude réalisée dans le cadre du projet d'appui à la promotion de l'emploi et de la réduction de la pauvreté financé par le gouvernement de la république française avec la collaboration du MINFOP (Cameroun) et de l'OIT*; 96pages.

MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis” Island Press, Washington, DC. World Resources Institute.

MINEPAT., 2009. Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE) 2010-2020). 174p.

MINEF, 2005. Communication initiale sur les changements climatiques au Cameroun. Yaoundé, 160p.

MINEPDED, 2012. Readiness Preparation Proposal (R-PP). *Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries* (UN-REDD) 119 pages.

MINEPDED, 2015a. Plan National d’Adaptation aux Changements Climatiques. *Document préparé avec le soutien du Japon la GIZ, le GWP et le PNUD*, 154p.

MINEPDED, 2015b. Seconde communication nationale sur le changement climatique. Yaoundé, 214p.

MINEPDED/PNUD, 2011. Stratégie Nationale de communication sur l’adaptation aux changements climatiques. 205 pages.

MORRISON, K., CERUTTI, P.O. OYONO, P. R. & STEIL, M., 2009. Broken Promises: Forest Revenue-Sharing in Cameroon. Washington, D.C., World Resources Institute (WRI).

NZOYEM, N., SAMBO, M. & MAJEROWICZ, C. H., 2003. Audit de la fiscalité décentralisée du secteur forestier camerounais. Boulogne, France, Institutions Développement.

ONU-REDD, 2010. Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015. 30pages.

OYONO, P. R., CERUTTI, P. O. & MORRISON, K., 2009. Forest taxation in post-1994 Cameroon: Distributional mechanisms and emerging links with poverty alleviation and equity. *Bogor, Indonesia and Washington, D.C.*, Center for International Forestry Research (CIFOR) and World Resources Institute (WRI).

PNUD/UNDP, 2008. UNDP Climate Change Country Profiles. Cameroun. C.McSweeney, M.New and G. Lizcano.<http://www.helio-international.org/uploads/VARCameroun.Fr.pdf>

SCHWARTZ B., HOYLE D. & NGUIFFO S., 2012. Tendances émergentes dans les conflits liés à l’utilisation des terres au Cameroun : Chevauchements des permis des ressources naturelles et menaces sur les aires protégées et les investissements directs étrangers. *Publication du WWF réalisée en partenariat avec le Réseau de Lutte Contre la Faim au Cameroun (RELUFA) et le Centre pour l’Environnement et le Développement (CED-Cameroun)* 20p.

SHISHLOV I. & BELLASSEN V., 2012. Dix enseignements pour les dix ans du MDP. *Etude Climat n°37* ISSN 2101-4663 : 44pages

SUCHEL, J.B., 1988. Les climats du Cameroun. Thèse d’État, Université St. Etienne, 3 volumes et 1 atlas, 1188 p.

THORPE A. & OGLE L., 2010. Garder le cap: Faire face aux risques de corruption dans le changement climatique. *rapport commissionné par les groupes Gouvernance Démocratique et Environnement et Énergie du PNUD*

TSAYEM-DEMAZE M., 2011: Géopolitique du développement durable. Les États face aux problèmes environnementaux internationaux. Presses Universitaires de Rennes, 2011, 228 pages.

TSAYEM-DEMAZE M., NGOUFO R. & TCHAWA P., 2015. Du savoir vers le savoir-faire : évolution de la conception de la REDD+ et contraintes à sa mise en œuvre en Afrique centrale. *Natures Sciences Sociétés*, 23, supplément, S91-S101 (2015) © NSS-Dialogues, EDP Sciences 2015 DOI: 10.1051/nss/2015021 11pages.

UICN, 2011. Identification et essai de typologie des initiatives REDD+ au Cameroun. Yaoundé, Cameroun 22 pages

UICN/MINEPDED, 2015. Expérience et leçons apprises du Cameroun en matière d’élaboration du Readiness Preparation Proposal (R-PP) dans le cadre de l’initiative REDD+. Yaoundé, Cameroun. 43 pages

WRI, 2000. Aperçu de la situation de l’exploitation forestière au Cameroun. Un rapport de l’Observatoire Mondial des Forêts Cameroun, 72p.

WRI, 2011. Atlas Forestier Interactif du Cameroun » Version 3.0 | Document de Synthèse 64p

